



Communiqué de presse

Déclaration du ministre Koen Geens sur Monsieur Van den Bleeken

Le ministre de la justice, Koen Geens, prend acte de la décision des médecins traitants de monsieur Frank Van den Bleeken de ne plus continuer la procédure d'euthanasie. Les motivations personnelles de cette décision relèvent du secret médical.

Le ministre de la Justice a décidé de transférer monsieur Frank Van den Bleeken au FPC de Gand, qui a été ouvert récemment. L'objectif est tant celui d'une observation en vue du traitement adéquat que du développement d'un trajet adapté de soins. Dans ce dernier cadre, des contacts très récents et intenses avec le secrétaire d'Etat néerlandais de la Justice offrent une claire perspective d'un transfert rapide vers un centre aux Pays Bas, spécialisé dans les longs séjours d'internement (*long stay*).

Le ministre Koen Geens a, dès son arrivée en fonction, pris les contacts afin de développer de nouvelles possibilités de suivi de soins pour les internés souffrant de troubles psychiques profonds, partant du constat d'un chaînon manquant dans l'arsenal de ce suivi en Belgique, spécialement en ce qui concerne les séjours longs en internement.

Le ministre de la Justice développera ces six prochains mois un plan en vue de l'organisation d'une capacité concrète d'accueil en Belgique, en conformité avec les critères modernes de suivi de ce type d'internés, et qui répondrait ainsi aux critiques et aux condamnations nombreuses dont notre pays a fait l'objet en la matière, de la part de la Cour européenne des droits de l'homme.

Bruxelles, 6-1-2015



Le Ministre de la **Justice**

.be

Porte-parole: Sieghild Lacoere : 02 542 80 75 – 0472 55 28 45 –
sieghild.lacoere@just.fgov.be

Kabinet Koen GEENS, Minister van Justitie
Waterloolaan 115
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo
1000 Bruxelles